

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 20 mai 2022

POINT DE SITUATION SUR LA PRISE EN CHARGE DES ENFANTS, ADOLESCENTS OU JEUNES ADULTES EN SITUATION DE HANDICAP ACTUELLEMENT SCOLARISÉS À SAINT-MARD (BELGIQUE)

Vendredi 13 mai, une 3^{ème} rencontre a eu lieu entre l'ARS Grand Est et les élus des territoires limitrophes de la Belgique pour leur présenter un point d'avancement sur la situation des enfants, adolescents ou jeunes adultes lorrains en situation de handicap actuellement scolarisés à Saint-Mard (Belgique) et leur faire part des solutions de prises en charge envisagées en France pour la rentrée scolaire 2022.

Afin de préparer la rentrée scolaire de septembre 2022, l'ARS a mobilisé les acteurs présents sur ces territoires pour élaborer, à l'attention de ces 85 élèves et de leurs familles, des solutions en France, correspondant à leurs souhaits et à leurs projets.

Depuis le début de l'année, l'AEIM-ADAPEI de Meurthe-et-Moselle est missionnée par l'ARS pour conduire cette démarche, en lien avec les autres institutions locales (les conseils départementaux, les maisons départementales des personnes handicapées, l'Education Nationale et les organismes compétents en matière d'accompagnement des personnes en situation de handicap).

La mobilisation des acteurs a d'ores et déjà permis la prise de contact avec l'ensemble des familles concernées : 70 ont pu être rencontrées, et 15 ont refusé tout accompagnement. Chaque famille a pu exprimer ses attentes, y compris dans le sens de voir son enfant poursuivre sa scolarité à Saint-Mard.

A la date du 13 mai 2022, 36 familles ont exprimé le souhait d'une scolarité en France, des propositions fermes individualisées ont été faites, le cas échéant testées et approuvées par ces familles. 24 familles sont toujours en cours de réflexion au regard des propositions qui ont pu être travaillées. 25 familles ont choisi de poursuivre la scolarisation de leur enfant à Saint-Mard, dès le début de la démarche ou après examen d'une proposition formulée.

Le travail va se poursuivre dans les prochaines semaines pour accompagner chacun individuellement : cette démarche se fait pour et avec les personnes en situation de handicap et leurs familles, dans l'écoute et le respect de leur choix final, quel qu'il soit. Chaque famille obtiendra à l'issue de la démarche les éléments permettant de se projeter dans la suite du parcours de chaque enfant, au plus tard mi-juin. En particulier, les engagements de l'Etat vis-à-vis des familles ayant choisi une poursuite de scolarité à Saint-Mard seront tenus : des modalités adéquates de suivi des situations et de financement seront mises en place.

L'ARS Grand Est se félicite aujourd'hui de la mobilisation exemplaire, dans un calendrier contraint et exigeant, de l'ensemble des partenaires institutionnels et des professionnels, et des résultats obtenus. Les solutions

françaises retenues par les familles répondent aux souhaits et aspirations des personnes concernées, dans le respect de leur autodétermination, et en cohérence avec l'enjeu de société inclusive. Elles sont la démonstration de l'engagement des acteurs dans la transformation de l'offre que cet enjeu implique, transformation au cœur des politiques publiques du handicap ces dernières années.

Pour rappel, les autorités wallonnes ont décidé de ne pas renouveler, à compter du 1er janvier 2022, la convention de coopération transfrontalière permettant le suivi de l'accompagnement proposé par l'école et le home d'accueil de Saint-Mard (Belgique) ainsi que la prise en charge financière de cet accompagnement pour 88 élèves français en situation de handicap résidant principalement en Moselle, Meuse et Meurthe-et-Moselle. Cela risquait de mettre en difficulté ces 88 familles dont les proches sont accueillis dans cet établissement.

Le Secrétariat d'Etat chargé des personnes handicapées et l'ARS Grand Est, soucieux de l'intérêt supérieur des élèves concernés, ont sans attendre, élaboré et engagé un plan d'actions visant à gérer, de manière immédiate et à moyen terme, les conséquences de cette décision pour les enfants, adolescents et jeunes adultes impactés et leurs familles

Contact presse

ARS Grand Est : ars-grandest-presse@ars.sante.fr